

« Projets innovants des HEP pour l'EDD » (IPHP)

Présentation, conditions, processus

Etat des lieux et besoins

L'éducation en vue d'un développement durable (EDD) est largement ancrée dans les trois plans d'études régionaux de l'école obligatoire. Par ailleurs, l'EDD est de plus en plus intégrée dans les plans de formation et les plans d'étude (cadres) au niveau du secondaire II. Cependant, les degrés d'ancrage et de mise en œuvre de l'EDD dans la formation et la recherche – au sein des Hautes écoles pédagogiques (HEP) et autres hautes écoles de formation des enseignant·e·s – sont encore très hétérogènes. Globalement, il existe un potentiel et une forte motivation de développement innovant de l'EDD au sein des HEP. La fondation éducation21 (é21), en tant que centre national de compétences en EDD, cherche à développer une collaboration étroite avec les hautes écoles qui contribuent à la promotion de l'EDD. C'est pourquoi en 2019, é21 a décidé de proposer une nouvelle offre « Projets innovants des HEP pour l'EDD ».

Définition, groupes cibles et objectifs

Les « Projets innovants des HEP pour l'EDD » sont pilotés par une HEP – éventuellement en partenariat avec d'autres hautes écoles – et permettent aux formateurs et formatrices, aux (futur·e·s) enseignant·e·s et/ou responsables d'établissements scolaires de mettre en œuvre l'EDD d'une manière innovante. L'objectif de ce programme d'éducation21 est double : 1) développer l'EDD au niveau des HEP, dans le cadre de leur mandat et, 2) élaborer des produits pédagogiques pour la pratique scolaire, destinés prioritairement aux enseignant·e·s, mais aussi aux directions d'établissements.

Dans le cadre de cette prestation, é21 soutient des projets qui se distinguent par leur caractère innovant et qui ne pourraient être réalisés sans des moyens supplémentaires dans le cadre d'une HEP. Ces projets sont mis en œuvre en lien avec d'autres prestations d'é21, dont les principaux groupes cibles sont les enseignant·e·s (et futur·e·s enseignant·e·s) et les directions d'établissements.

Effets escomptés

- a) Les questions de durabilité trouvent leur place dans la pratique scolaire grâce à des approches innovantes et un lien étroit avec l'actualité.
- b) L'EDD est renforcée dans l'enseignement et le développement scolaire grâce à une bonne coopération entre é21 et les HEP.
- c) Les enseignant·e·s sont en mesure de mettre en œuvre l'EDD dans l'enseignement et le développement scolaire grâce à des produits pédagogiques et des outils pratiques.
- d) L'EDD est bien ancrée dans les institutions de formation des enseignants et enseignantes.

Conditions préalables

Un montant total d'approximativement CHF 100'000 est disponible chaque année pour financer deux à trois projets d'une durée de deux à quatre ans. Les HEP doivent apporter leur propre contribution et/ou obtenir des fonds supplémentaires de tiers (minimum 50% des coûts du projet). En plus du co-financement du projet, la participation d'é21 en termes de contenu est la condition préalable au soutien du projet. Ainsi, la valeur ajoutée d'é21 en tant que centre de compétences pour l'EDD et de plate-forme nationale pour la diffusion de produits et de bonnes pratiques est mise à profit.



La personne qui soumet un projet travaille à titre principal comme formateur/rice et/ou chercheur-e dans une HEP ou autre institution de formation des enseignant-e-s en Suisse et avec de l'expertise et une forte affinité pour l'EDD. Elle dispose du soutien de sa hiérarchie, ainsi que de celui de la personne représentant sa HEP au sein du groupe de travail EDD de la chambre des HEP de swissuniversities pour réaliser ce projet. Des collaborations interinstitutionnelles, avec d'autres HEP ou institutions, sont possibles si tant est qu'elles se justifient pour la bonne réalisation du projet.

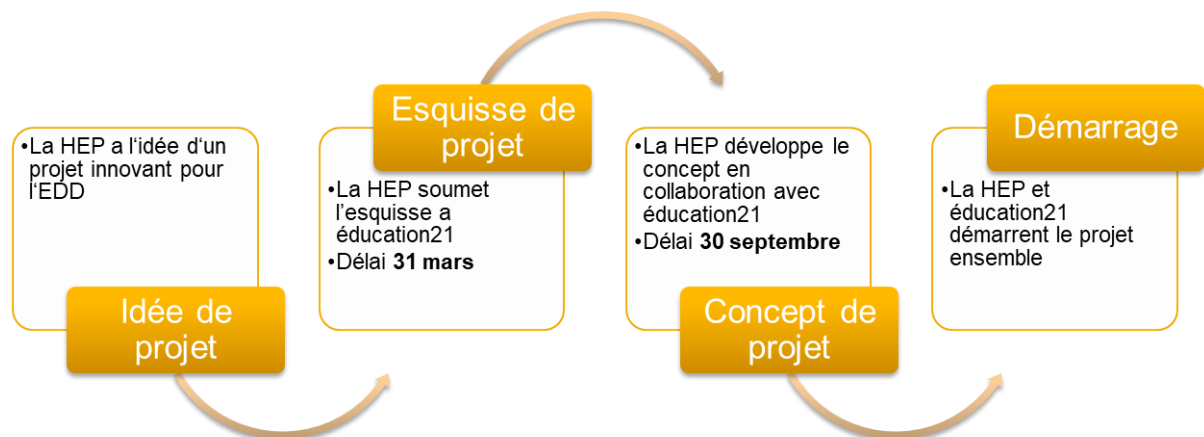
Procédure d'application

La personne ou le groupe de personnes au sein d'une HEP, qui a une idée de projet innovant visant à développer l'EDD dans l'enseignement et les écoles en Suisse, peut prendre contact avec la responsable de programme d'éducation21 pour un premier échange téléphonique. Ce dernier permettra de partager l'idée de projet, de clarifier les attentes et d'expliquer les conditions de participation au programme, afin que les soumissionnaires soient en parfaite connaissance de cause pour élaborer l'esquisse de projet selon le format d'éducation21. L'esquisse de projet devra être remise au 31 mars de chaque année par voie électronique.

Processus d'évaluation

Les projets sont évalués selon des critères d'évaluation et sélectionnés par une commission d'évaluation interne à éducation21. Le programme dispose d'un processus de sélection en plusieurs étapes. L'esquisse de projet, remise au 31 mars, est évaluée par une commission d'évaluation qui siège en juin. Les responsables de projets sont informé-e-s de la décision à fin juin/début juillet et disposent jusqu'au 30 septembre pour rédiger un concept de projet détaillé en étroite collaboration avec éducation21. Suite à une deuxième validation par la commission d'évaluation à la mi-octobre, les deux partenaires signent une convention de coopération à fin novembre afin de démarrer le projet en décembre ou janvier.

Temporalité



Contact

Lien internet avec des informations sur les projets en cours :

education21.ch/fr/projets-innovants-hep

En cas de questions, veuillez envoyer un courriel à isabelle.daunergardiol@education21.ch